

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 08168

Numéro SIREN : 784 606 576

Nom ou dénomination : ICADE PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 48356

ICADE PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital social de 29.683.456 euros
Siège social : 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX
784 606 576 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **DU 24 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-quatre juin,

La société ICADE, société anonyme au capital de 113.613.795,19 €, dont le siège social est situé 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, identifiée sous le numéro 582 074 944 RCS NANTERRE,

Prise en sa qualité d'Associé Unique de la société ICADE PROMOTION (ci-après "la Société"),
propriétaire de la totalité des 7.420.864 actions composant le capital social de la Société,

Reconnaissant avoir été mise en possession, en temps opportun, des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, dont les documents suivants :

- Le texte des projets de décisions soumises à l'Associé Unique,
- Les statuts à jour de la Société.

S'est déclarée pleinement informée des projets de décisions et documents corrélatifs soumis à son vote, et a pris, sur consultation du Président de la Société, les décisions suivantes au siège social de la Société relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'Emmanuel Desmaizières en qualité de Directeur Général de la Société
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, décide de nommer Monsieur Emmanuel Desmaizières, en qualité de Directeur Général pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se réunir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Emmanuel Desmaizières déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et affirme n'être frappé d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 10.6 des statuts de la Société, décide de doter le Directeur Général des mêmes pouvoirs de représentation de la Société que le Président, sous réserve des pouvoirs expressément réservés à l'Associé Unique.



Le Directeur Général exercera ses pouvoirs jusqu'à expiration de son mandat, sauf cas de démission, décès, incapacité ou révocation dans l'intervalle.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide que le Président aura la charge de déterminer la stratégie et l'orientation de la Société, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Associé Unique conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, et qu'à ce titre, il devra notamment fixer les objectifs et déterminer la politique de développement de la Société.

L'Associé Unique décide en accord avec le Président, que le Directeur Général aura la charge de la mise en œuvre de la stratégie et de l'orientation de la Société telles que décidées par le Président, ainsi que de leur bonne exécution, conformément aux objectifs que le Président aura fixé au Directeur Général.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités requises, partout où besoin sera.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



La société ICADE

Représentée par Olivier WIGNIOLLE